

Dijon, le 7 avril 2020

MESDAMES ET MESSIEURS ANNE MONFORT, JUDITH PACQUIER, ROGER FONTANEL, LAURENT JOYEUX, PIERRE KECHKEGIAN, NICOLAS THIRION, REPRÉSENTANT L'UNION SYNDICALE DES EMPLOYEURS DU SECTEUR PUBLIC DU SPECTACLE VIVANT (USEP-SV)

La présidente

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 31 mars dernier, vous avez bien voulu me faire part des difficultés particulières auxquelles sont confrontés tout à la fois les structures et les acteurs du spectacle vivant dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons actuellement. Vous m'avez interpellée en particulier sur les mesures qui peuvent et doivent être prises par les collectivités publiques afin d'accompagner au mieux le secteur.

De fait, le spectacle vivant a été l'un des premiers secteurs impactés par la crise. Les rassemblements ayant été interdits avant même la mise en place du confinement, un nombre considérable de concerts, festivals ou représentations ont en effet dû être annulés, et ceci pour une durée que nous ne connaissons pas encore, avec un impact conséquent sur les structures, les artistes, les techniciens et l'ensemble des professionnels qui dépendent de ces événements.

Vous le savez, dès la fusion des anciennes Régions, la Région Bourgogne-Franche-Comté a affirmé avec force l'importance de la culture, du sport ou de la vie associative comme des piliers essentiels du vivre ensemble, qui permettent de faire vivre de façon concrète la fraternité sur tous les territoires, auprès de tous les publics, et participent même à la construction d'une identité collective. C'est en ce sens que la Région a augmenté de façon très significative (près de 20 % d'augmentation en 4 ans) le budget alloué à la culture.

C'est également en ce sens que notre Région a, dès les prémices de la crise actuelle, identifié le secteur culturel, et en particulier le spectacle vivant, comme devant être soutenu avec volontarisme. En premier lieu, je me félicite que des mesures immédiates aient été prises au niveau national, en termes de chômage partiel et pour le maintien des droits des intermittents du spectacle.

Pour notre part, l'une des premières mesures que nous avons prises en urgence a été, à l'instar des autres Régions et de l'Etat, d'abonder le fonds national de solidarité, à hauteur de 10 M€. Ce fonds s'adresse aux très petites entreprises ainsi qu'aux indépendants y compris du secteur culturel, et permet de les accompagner spécifiquement dans la période difficile qu'ils traversent.

Par ailleurs, vous m'interpellez sur le versement des subventions déjà votées en 2020 et des soldes de subventions 2019. J'ai le plaisir de vous informer que j'ai proposé aux élus régionaux, ce vendredi 3 avril, un rapport permettant le maintien des aides au fonctionnement pour les structures

partenaires de la Région, quel que soit le niveau de dégradation des plans d'action et de réalisation partielle des opérations prévues. Ce rapport ayant reçu l'assentiment des élus, il sera proposé au vote lors de la prochaine assemblée régionale, qui devrait se tenir avant la fin du mois. Cette disposition permet de sécuriser de façon notable les acteurs concernés.

Afin de compléter cette disposition et pour soutenir plus particulièrement les secteurs du sport et de la culture, j'ai proposé que les aides aux manifestations déjà votées soient maintenues, dans la limite des dépenses déjà engagées et au prorata de notre engagement.

La crise étant en cours, il est difficile d'établir un chiffrage précis des mesures qui précèdent, mais ce sont au moins 4 M€ qui seront ainsi maintenus malgré les annulations ou la dégradation des plans d'action.

En outre, le confinement compliquant de fait le fonctionnement des structures d'un point de vue à la fois physique et administratif, ce dernier rapport propose aussi une simplification des procédures de demande. Il s'agit de la sorte de ne pas contraindre plus que de raison les petites structures en particulier, dont les ressources en personnel sont à la fois limitées et extraordinairement sollicitées actuellement.

Enfin, parce que la crise liée au Covid-19 touchera peu ou prou tout le monde associatif, j'ai proposé que la Région Bourgogne-Franche-Comté étudie deux dimensions concrètes en matière de réponse aux conséquences de la crise pour les associations : l'abondement des outils d'aide économique adaptés à une partie du secteur associatif (contrat d'apport associatif et fonds de garantie), et une perspective de fonds exceptionnel de soutien associatif, dont les modalités d'éligibilité et d'attribution restent à définir.

Il ne fait pas de doute qu'il nous faudra, dans les mois qui viennent, établir collectivement un bilan de cette crise et de ses conséquences pour le spectacle vivant et plus largement le monde de la culture. D'ici là, nos élus et nos services restent naturellement à votre écoute, et je vous remercie de bien vouloir leur faire remonter les informations qui vont viennent du terrain, ainsi que toute proposition qui pourrait faire l'objet d'une avancée collective.

Le moment que nous traversons est inédit. Il nécessitera des réponses à la fois urgentes et de long terme, et à coup sûr collectives. Dans leur attente, sachez que la Région s'efforcera quoi qu'il en soit, dans la mesure de ses moyens et de ses prérogatives, de soutenir le spectacle vivant et la culture afin que puissent en profiter tous les habitants de la Bourgogne-Franche-Comté et afin de faire vivre l'esprit de fraternité que nous portons ensemble

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Marie-Guite DUFAY

